

ULM

info



LA FFU
EST MEMBRE DU



Revue fédérale trimestrielle
SEPTEMBRE 2018 • N° 105



Règlementation
La nouvelle donne !

L'été des **femmes pilotes**



Questions d'assurance

Dans cette rubrique, Air Courtage Assurances, courtier spécialiste de l'ULM, répond aux interrogations que vous adressez à ► ffplum@air-assurances.com

J'envisage un voyage en Afrique avec mon ULM. Quelles sont les démarches à accomplir ?

Si vous êtes assuré en responsabilité civile (RC) par l'intermédiaire du contrat d'assurance fédérales FFPLUM, vous êtes assuré dans le monde entier sans démarche à effectuer, à l'exclusion de pays et régions où il convient de solliciter au préalable un accord d'extension qui sera fait au cas par cas :

Etats-unis, Algérie, Burundi, région extrême nord du Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Ethiopie, Kenya, Mali, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Liberia, Nigéria, Somalie, République du Soudan, Soudan du sud, Colombie, Pérou, Afghanistan, Jammu & Kashmir, Corée du nord, Pakistan, régions ukrainiennes d'Abkhazia, Donetsk & Lugansk, Nagorno-karabakh, district fédéral du Caucase nord, Ossétie du sud, Iran, Irak, Liban, province égyptienne du nord Sinaï, Syrie, Yemen, et tous pays où l'aéronef assuré est opéré en violation des sanctions des Nations unies et/ou de l'Union européenne.

Si par ailleurs vous avez souscrit des assurances complémentaires (assurance Individuelle Accident avec Assistance Rapatriement, assurance corps/casse), il vous faut vérifier les limites géographiques du contrat car celles-ci diffèrent d'un assureur à l'autre. Si vous n'en avez pas, ces garanties complémentaires peuvent s'avérer d'une aide précieuse en cas de sinistre et nous vous recommandons d'en souscrire avant de partir.

Conseil +. Anticipez votre voyage vis-à-vis de vos assureurs et des autorités ! Et ce n'est pas parce que votre contrat

d'assurances vous couvre dans le monde entier qu'il ne faut pas vérifier au préalable que vous disposez des autorisations nécessaires pour le survol des pays concernés. Si vous ne les avez pas, vos assurances ne fonctionneront pas et vous prenez le risque de rencontrer des difficultés majeures sur place.

L'accusé-réception de la déclaration d'aptitude au vol de mon ULM est périmé. Suis-je couvert en cas de sinistre ?

En matière d'assurances aéronautiques, votre aéronef doit être apte au vol conformément aux prescriptions techniques réglementaires. Cela fait partie des conditions de sécurité incontournables, tout comme un aéronef doit être utilisé dans les limites de son domaine de vol ou dans le respect de la réglementation en vigueur (que ce soit côté pilote, navigabilité de l'aéronef ou espaces aériens).

À défaut, et même si ces conditions ne constituent pas la cause de l'accident, vous prenez le risque de ne pas être assuré au jour du sinistre. En France, il existe néanmoins un droit de sauvegarde des victimes qui contraint les assureurs à indemniser dans tous les cas les tierces personnes qui seraient victimes de tels accidents, avec la possibilité extrême de se retourner contre les ayants droit du propriétaire négligent.

Il est donc plus que recommandé de veiller à la fin de validité du délai de deux ans, et en général à la bonne conformité administrative de votre ULM ! N'hésitez pas à vous créer des « alertes » grâce à tous les outils de productivité actuels... Dans les faits l'an passé, certains assu-

reurs ont quand même procédé aux remboursements de sinistres alors que la déclaration d'aptitude était périmée mais nous ont alertés qu'ils ne sauraient continuer à l'avenir.

Point Réflexe : Vous venez d'acquérir un nouvel ULM ? Vérifiez la validité de la carte d'identification et renseignez-vous sur le site de la DGAC. Les démarches sont rapides et automatiques.

Comment dois-je assurer ma citerne de stockage et de transport d'essence ?

D'abord et avant tout, vous devez déclarer à l'assureur RC de votre véhicule qui va tracter la citerne le fait que vous remorquez celle-ci. Dans l'éventualité où celle-ci dépasse 750 kg, votre remorque devra être immatriculée et disposer d'une assurance spécifique. De même, fonction de la catégorie et de la capacité de votre citerne, vous êtes soumis à des obligations de formation spécifique du chauffeur ainsi que de signalétique sur lesquelles vous devez vous renseigner.

Des assurances complémentaires optionnelles peuvent également permettre de couvrir les dommages accidentels pouvant être subis pendant le transport ou le stockage, en cas d'incendie ou alors en cas de vol si la remorque est stationnée dans un local fermé.

Point Réflexe : Pour vous protéger contre les risques pendant le stockage dans un hangar, veillez également à déclarer sa présence et le volume de carburant à l'assureur du bâtiment qui sera susceptible d'adapter sa couverture en fonction.



Je viens d'avoir un accident avec des dommages matériels à mon ULM. Dois-je demander l'autorisation à l'assureur avant de le déplacer ?

En cas de sinistre, sauf pour des raisons de sécurité ou afin d'éviter une aggravation des dommages, vous ne pourrez procéder au déplacement de l'aéronef sans accord préalable de l'expert ou, le cas échéant, de la compagnie d'assurance.

En effet, dans le cas où l'aéronef doit être amené chez un réparateur, le choix de ce dernier ainsi que le coût et le mode de déplacement (enlèvement et transport), doivent être validés en amont par l'expert ou l'assureur.

En cas de non-respect de ces préconisations, vous vous exposez à un refus de prise en charge total ou partiel des frais de déplacement de l'aéronef et/ou du coût consécutif à une éventuelle aggravation des dommages liée à un mode de déplacement non approprié de l'ULM.

Caroline Cognet-Renard
Air Courtage Assurances



Téléchargez et consultez la dernière édition du guide de l'assurance ULM

www.ffplum.fr



BERINGER

Un train d'avance...

ROUES
FREINS
TRAINS D'ATERRISSAGE

*Gain en poids
en qualité
en sécurité*

www.beringer-aero.com
04 92 20 16 19
sales@beringer-aero.com

made in respect

Entreprise
de
Normandie
vivante

Publicité

lorAvia

VOTRE MOTORISTE DEPUIS 1975

MOTEUR 912 COMPLET - RECONDITIONNÉ

GARANTIE 2 ANS !

Rénovation complète
à partir de 4900 € TTC

80 cv. 11 220 € TTC

100 cv. 13 260 € TTC

FRAIS DE PORT INCLUS

* livré avec radiateurs + durites + pot inox + filtres et régulateur 12v

TEL 03 82 56 63 71 - loravia@wanadoo.fr

Publicité